

# COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES CIFE

SA à Conseil d'Administration au capital social de 24 000 000 €  
59, rue de la Boétie  
75 008 PARIS

R.C. PARIS B 855 800 413 – APE 6420 Z  
Code ISIN : FR0000066219 – NYSE Euronext – Compartiment C  
[www.infe.fr](http://www.infe.fr)

## Assemblée générale mixte du 15 Juin 2012

### Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de la société **CIFE** sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, le Vendredi 15 Juin 2012 à 11 heures 30 au 3 place du Sanitat à Nantes (44100).

L'ensemble des modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée sont les suivantes :

- L'avis préalable de réunion à l'Assemblée Générale comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié le 4 Mai 2012 au "Bulletin des Annonces Légales Obligatoires" n° 54.
- L'avis de convocation à l'Assemblée Générale a été publié le 28 Mai 2012 au "Bulletin des Annonces Légales Obligatoires" n°64. Il a également été publié dans "Les Affiches Parisiennes" édition du 22 au 23 Mai 2012.
- Le dossier de convocation incluant des informations sur l'activité et les résultats du Groupe, l'ordre du jour, les projets de résolutions et les modalités de participation et de vote à cette Assemblée est disponible depuis le 29 Mai sur le site internet de **CIFE** à l'adresse [www.infe.fr](http://www.infe.fr). Ces documents ont été adressés directement aux actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif.
- Le rapport financier annuel 2011, comprenant notamment les comptes annuels et consolidés 2011, le rapport de gestion, le rapport du Président sur le contrôle interne, les rapports des Commissaires aux comptes et le descriptif du programme de rachat d'actions, est disponible sur le site internet de la société **CIFE** depuis le 27 Avril 2012.

Dans le respect des conditions légales, Tout actionnaire peut demander à la Société l'envoi de l'ensemble des documents et renseignements prévus par l'article R.225-83 du Code de Commerce. Enfin, les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents qui seront déposés sur le bureau de l'Assemblée Générale au siège social ou administratif de la Société.

Fait à Nantes, le 29 Mai 2012.